Le Conseil Local de Paisibilité et de Sécurité

Le conseil local de paisibilité est une instance destinée au traitement des conflits de voisinage, incivilités et nuisances auxquelles les Bessancourtois peuvent être confrontés.



Quels sont les principaux objectifs du Conseil Local de Paisibilité ?

- Analyser les chiffres de la sécurité et étudier les correctifs à mettre en place en matière de présence policière, d'intervention des élus et de prévention
- Organiser une veille sur la paisibilité et coordonner les actions de prévention avec les acteurs de la ville
- Encourager la mise en place de moments de convivialité
- Désamorcer les tensions dans les quartiers
- Renforcer les actions de la policière municipale (etc...)

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont d'ores et déjà lancées :

- Des fiches pédagogiques sont en cours d’élaboration pour accompagner les habitants dans l’organisation de fêtes de voisinage, le traitement des incivilités ou des conflits de voisinage
- Des actions de prévention auprès des personnes âgées ont été programmées
- des permanences avec la Police Municipale et un élu du Conseil Municipal ont été fixées une fois par mois pour accueillir les Bessancourtois qui le souhaitent
- Des plaquettes sur les règles de sécurité routière à respecter aux abords des écoles, sur les arnaques dont peuvent être victimes les personnes âgées ou encore sur l’organisation des fêtes de voisinage seront réalisées

Toutes ces actions ont pour objectif de favoriser le "bien-vivre ensemble" à travers la médiation et la prévention.

Infos pratiques

Les permanences ont lieu un samedi par mois de 10h à 12h au Poste de Police Municipale et sont assurées par M. William Mossé, Adjoint Délégué au Conseil Local de Paisibilité, de Sécurité et à la Circulation.

Documents
Document
Conseil local de paisibilité